



La Politique d'intégrité intellectuelle dans le Programme du Diplôme du Baccalauréat International

Le Cours Sainte Marie de Hann, dans son [règlement intérieur](#), a organisé la vie de l'élève inscrit dans cet établissement. Les chartes d'examens s'appliquent aussi bien pour les examens nationaux que français. L'élève inscrit et le tuteur au programme du diplôme de BI sont informés de ce que c'est que l'intégrité intellectuelle au cours d'un entretien avec le coordonnateur. Chaque enseignant, dans sa discipline, renforce chez l'élève les attentes en matière d'intégrité intellectuelle. L'honnêteté est une règle fondamentale et une qualité essentielle au sein du cours Sainte Marie de Hann.

C'est quoi l'intégrité en milieu scolaire ?

Le C.S.M.H se réfère ici aux attentes de l'IB en ce qui concerne l'intégrité intellectuelle pour contractualiser un engagement avec l'élève et ses parents ou son tuteur. Afin d'éclairer les différentes parties (élève, parents ou tuteur), nous formulons quelques rappels des définitions précises contenues dans le guide *Des principes à la pratique* du BI et dans *l'Encyclopédie française* en ligne :

- **Plagiat** est défini par l'IB comme la « présentation, intentionnelle ou non, des idées, des propos ou du travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes » (Principes et pratiques de l'évaluation – Des évaluations de qualité à l'ère du numérique). Cela inclut le recours aux documents traduits. Il s'agit de la forme la plus fréquente de mauvaise conduite des élèves que l'IB ait pu observer ou qui lui ait été signalée.
- **Frauder** c'est l'action d'utiliser des moyens illégaux ou d'abuser de la confiance de quelqu'un pour accéder à des documents comme les sujets d'examens.
- **Tricher** est le fait d'enfreindre certaines [règles](#) ou certaines conventions explicites (ou d'usage) en affectant de les respecter pour obtenir un avantage indu. On peut tricher à un examen en utilisant plusieurs méthodes : ([antisèches](#), copier sur le voisin, téléphones portables, documents planqués dans les toilettes, etc.), sur [Internet](#), etc.
- **La collusion** est une tricherie organisée. L'élève pourrait recopier le devoir d'un autre avec le consentement de ce dernier et le présenter comme le sien. Cette collusion peut se faire aussi à une échelle plus grande, au sein d'un même groupe à

l'intérieur duquel les élèves se partagent le même travail.

Procédures

Pendant la procédure d'admission, l'élève et ses parents sont conviés à un entretien avec le coordinateur afin de partager toutes les informations relatives au programme du diplôme IB. Les parents sont invités à signer un document prouvant leur engagement à accompagner leur enfant dans le programme IB. Une partie importante de l'entretien est consacrée à l'intégrité en milieu scolaire où le candidat et ses parents prennent connaissance des exigences de l'IB en ce qui concerne le comportement que les apprenants IB doivent adopter tout le long du programme. L'élève et ses parents sont invités à prendre connaissance du document « Règlement général du Programme du diplôme » destiné aux élèves et à leurs représentants légaux. Ils signent ledit document après lecture pour marquer leur approbation.

Afin d'accompagner les apprenants dans le processus de préparation au mémoire et au projet de recherches, les apprenants devraient compléter un atelier en ligne offert par l'université de Simon Fraser (<https://canvas.sfu.ca/courses/15986>) qui explique en détail la mauvaise conduite et comment l'éviter.

Cette séance a lieu au Centre de documentation et d'information (CDI), sous la supervision de la documentaliste qui transmettra un compte rendu écrit de la performance de chaque candidat au coordonnateur du programme.

Chaque professeur est responsable de la mise en place d'une méthode de travail propre à sa discipline.

Toutefois, les attentes de base concernant l'intégrité en milieu scolaire resteront en vigueur pour tout travail que les apprenants auront à rendre. Ceci comprend les devoirs, les travaux réalisés en classe, le travail individuel et en groupe, les présentations, les travaux écrits, les recherches et les expériences.

Mesures relevant des examens externes.

Conditions de surveillance du déroulement des examens du Programme du Diplôme du Baccalauréat International (IB)

Les conditions de surveillance du déroulement des examens du Programme du Diplôme du Baccalauréat International (IB) sont strictement encadrées afin de garantir l'équité, l'intégrité académique, et la sécurité des épreuves. Nous nous conformons aux règles officielles édictées par l'IB (d'après le « Regulations and Conduct of IB examinations ») :

1. Lieu et environnement de l'examen

- Les examens doivent se tenir dans un lieu calme, bien éclairé, sans distractions ni accès à des documents non autorisés.
- Chaque candidat doit être séparé suffisamment pour éviter toute tentative de triche (souvent une distance d'au moins 1,5 mètre entre les candidats).
- Aucun affichage lié à la matière ne doit apparaître dans la salle.

2. Surveillance active

- Il doit y avoir au minimum un surveillant pour 20 candidats.
- Les surveillants doivent être présents en permanence dans la salle pendant toute la durée de l'épreuve.
- Ils doivent observer attentivement les candidats, circuler discrètement, et éviter toute activité personnelle (lecture, téléphone, etc.).

3. Matériel autorisé

- Les candidats ne peuvent utiliser que le matériel explicitement autorisé par l'IB (calculatrices spécifiques, dictionnaires dans certains cas, stylos, règles...).
- Les sacs, téléphones, montres intelligentes et autres appareils électroniques sont strictement interdits.

4. Gestion du temps

Les surveillants doivent :

- Commencer l'examen exactement à l'heure prévue.
- Annoncer régulièrement le temps restant.
- S'assurer qu'aucun candidat ne commence en avance ou ne termine en retard.

5. Conduite des candidats

Les candidats doivent :

- Respecter le silence absolu.
- Ne communiquer en aucune façon entre eux.
- Suivre toutes les instructions du surveillant.
- Tout comportement suspect (regards répétés vers un autre candidat, possession de matériel interdit...) doit être signalé à l'IB.

6. Procédure en cas d'incident

En cas de triche, de plagiat ou d'irrégularité :

- Le surveillant doit rédiger un rapport immédiat à l'intention du coordinateur IB.
- Le coordinateur envoie le rapport au Conseil de discipline de l'IB, qui peut sanctionner (perte de points, annulation d'examen, exclusion...).

7. Gestion des copies

Les copies d'examen doivent être :

- Ramassées dans les temps.
- Comptées, triées et emballées dans des enveloppes IB officielles.
- Expédiées selon les procédures de sécurité de l'IB (souvent par DHL ou un transporteur désigné).

8. Après le traitement des sujets, les épreuves doivent être retirées et gardées au moins 48 H avant que les enseignants n'aient la possibilité d'entrer en leur possession

9. Après le traitement de chaque épreuve ou des épreuves, les élèves doivent rester dans l'enceinte de l'école jusqu'à la fin de la journée pour éviter un partage d'informations avec les élèves d'autres établissements IB.

Mesures prises pour les évaluations internes, les mémoires et l'essai de TdC

- Pour préparer les élèves aux méthodes de recherches et de citations, l'établissement a mis en place des cours de méthodologie par les enseignants de langue, d'individus et sociétés, de sciences et de maths.
- Le superviseur de mémoire doit veiller tout le long du travail de recherche et de rédaction, à ce que ces écueils soient évités. Il peut même recourir à TURNITIN pour détecter les plagiat volontaires ou non et en aviser l'élève avant de déposer la version finale.
- Si malgré tout ce dispositif, l'élève contrevient aux règlements, il s'expose à des sanctions graduées allant de la note proportionnée à la situation de plagiat à une exclusion temporaire ou définitive sur décision de l'établissement.

Il est important de rappeler à chacun sa responsabilité, en faisant signer aux parents et à l'élève un engagement, en ce qui concerne les évaluations internes, le mémoire et l'essai de TdC.

ENGAGEMENT À LA POLITIQUE D'INTÉGRITÉ

Je soussigné(e) Élève de
.....

Déclare avoir pris connaissance de la politique d'intégrité qui régit la vie scolaire au Cours
Sainte Marie de Hann.

Je m'engage à la respecter pour toute production écrite, orale ou autre ; toutes évaluations
remises aux enseignants pendant les années de ma préparation au programme du diplôme du
BI.

Fait à Dakar, le

Signature de la Direction

Noms et signatures (précédés de la mention, Lu et approuvé)

Elève

Père

Mère

.....

.....

.....

Révision en octobre 2025